Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 083-200008258-20240213-D0032024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE VERDON

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

OBJET : Demande de subvention à la DRAC pour l'action « C'est mon patrimoine » du Pays d'art et d'histoire

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

N° : 003/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize Février, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon
Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside ;

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :
M.GROS – A.DECANIS – G.FABRE – J.PAUL – F.PERO – N.RULLAN – JC.FELIX

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :
B.DE BOISGELIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le
ID : 083-200008258-20240213-D0032024-DE

Le Pays d'art et d'histoire a répondu à l'appel à projet « C'est mon patrimoine » lancé par la DRAC. Cet appel à projet a pour objectif de sensibiliser des jeunes de 6 à 18 ans, éloignés de la culture et du patrimoine, à leur cadre de vie. Le projet proposé par le Pays d'art et d'histoire a été retenu par la DRAC.

Cette année, le Pays d'art et d'histoire souhaite faire découvrir leur patrimoine aux enfants des villages du territoire, éloignés de l'offre culturelle, au travers de plusieurs disciplines artistiques différentes : l'écriture et le modelage pour les uns, la broderie et la danse pour les autres. Pour cela, il fait appel à Caroline Brotons avec qui les enfants découvriront leur patrimoine au travers de la broderie.
En amont de chaque intervention des artistes, le Pays d'art et d'histoire rencontrera les animateurs des centres de loisirs afin de les sensibiliser au projet et au patrimoine de leur commune afin de bien définir les contours du projet.

Une médiatrice interviendra en introduction ou au cours du projet afin d'apporter les connaissances qui enrichiront le travail artistique réalisé avec les enfants.

MOYENS NECESSAIRES (fonctionnement) :

La subvention demandée pour ces actions s'élève à **4 000 €** et est répartie selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artistique	4 000 €	DRAC	4 000 €
Coordination et interventions PAH	3 500 €	Autofinancement	3 500 €
TOTAL	**7 500 €**		**7 500 €**

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- De solliciter auprès de la DRAC une subvention de 4 000 € pour l'action « C'est mon patrimoine » conformément au plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS